

Vivre en Pyrénées

Lettre d'information de l'ASPAP Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Ariège-Pyrénées

N° 4 – février 2007

L'EDITO

N'ayons pas peur des mots : 2006 fut une année extraordinaire ;

Les Pyrénéens ont pris la parole pour dire que l'avenir des Pyrénées ne se ferait pas sans eux.

Un bouleversement dans les pratiques ministérielles qui n'avaient pas envisagé que nous ayons notre mot à dire et encore moins que ce mot puisse être sensé et porteur d'une vraie vision d'avenir pour des Pyrénées vivantes et tranquilles.

2007 va nous permettre de faire encore mieux connaître nos visions pour l'avenir de ce massif

L'Ariège et l'ASPAP vont travailler sur les possibilités de cantonner les ours, les Hautes-Pyrénées sur un colloque scientifique intitulé « pour une biodiversité à visage humain ».

Enfin, de mille manière, nous continuerons ce qui a fait notre force : exprimer nos différences et nos solidarités, nos réflexions complémentaires.

Mais nous le savons, les ours seront bientôt de retour dans les villages puis sur les estives.

Pour les malchanceux éleveurs victimes d'attaques, va reprendre la grande pantalonnade des « expertises ».

Ce numéro fait le point sur la conduite à tenir mais aussi sur nos revendications pour que les droits des victimes soient un minimum respectés.

Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas eu l'occasion d'être confrontés à ce type d'attaque, notamment pour nos amis non-éleveurs, vous pourrez voir à quelles difficultés se heurte celui qui est victime d'une attaque, notamment lorsqu'elle se passe à plusieurs heures de marche de la cabane, de la voiture ou du téléphone.

Sommaire

- page 2 L'assemblée générale
- page 3 Rencontre avec les ministères
 - Rencontre de Gap
 - Paroles sur les planches
 - p ART storalisme
 - vœux d'Aston
 - Procès de Saint-Gaudens
- pages 4 et 5 experts et expertises
- page 6 colloque de barèges
- page 7 cantonnement des ours
- page 8 les brèves, le bulletin d'adhésion

IMPORTANT !
*Page 8
Le bulletin
d'adhésion pour
les collectivités et
les particuliers*

Quand la montagne se soulève Une soirée spéciale adhérents Pour découvrir « notre » DVD

Un gros travail de collecte et de tri a été réalisé pour élaborer ce DVD à regarder en famille ou entre amis. Intitulé « Quand la montagne se soulève », il rassemble la plupart de nos passages sur les médias en 2006 et montre comment notre parole, au début moquée est devenue, peu à peu, légitime.

**Nous le regarderons ensemble
le 2 mars 2007 à 21 heures
à la salle des fêtes
de Montjoie en Couserans**

Un vrai moment de plaisir à partager !

Pour ceux qui ne peuvent venir, nous pouvons vous envoyer ce DVD moyennant une participation de 10 € (frais de port compris)

www.aspap.info

C'est le nom de notre site. Nous avons au départ annoncé aspap.org

mais le nom était déjà pris.

Allez vite sur **www.aspap.info**, ça marche ! Mais faute de temps, on manque d'articles pour étayer les rubriques. Profitez des derniers jours d'hiver pour nous en envoyer.

Serres sur Arget, 8 décembre 2006.

première assemblée générale de l'ASPAP

400 personnes, la parole aux adhérents

L'ASPAP l'avait annoncé : sa première assemblée générale serait vivante et festive, ou ne serait pas

Au delà des moyens techniques d'animation mis en oeuvre (écran géant de rediffusion, projections vidéo ...) c'est bien autour des témoignages des hommes et des femmes venus raconter l'année exceptionnelle qu'ils ont vécu, que ce pari a été gagné.

Un an d'existence et déjà 1000 adhérents, fait rare en Ariège. L'Association avait choisi d'accorder une large tribune au noyau dur d'adhérents, plus de 80 personnes, qui chacun selon son emploi du temps et ses compétences, a oeuvré à défendre et concrétiser les idées de l'ASPAP.

Avec des mots simples, pleins d'enthousiasme, d'émotion et parfois de retenue, ils ont déroulé devant 400 personnes les heures de joie et de difficultés de cette intense première année :

Fatigue des nuits de barrages routiers, colère et unité exprimée dans les manifestations, vitalité des groupes de travail, fierté du lâcher manqué à Arbas, inquiétude des nôtres poursuivis en justice, solidarité autour d'eux à St Gaudens, énergie inépuisable sur tous les médias, et sur les stands des foires de la région, à montrer, expliquer, débattre et peu à peu gagner la bataille de l'opinion.

Avant de partager tous ensemble le généreux casse-croûte de l'amitié, chacun a pu mesurer alors le travail accompli, et l'ampleur du chemin à parcourir pour retrouver des Pyrénées vivantes et tranquilles.

Les projets sont nombreux et variés, rien n'est encore gagné et la mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire

Venus spécialement travailler avec nous en Pyrénées, les représentants des Alpes ont clôturé par un clin d'œil cette soirée en nous prouvant -comme tant d'évènements de cette incroyable année- que tout peut arriver : ne disait on pas, avant notre A.G., que les montagnes ne se rencontraient jamais ?

le conseil d'administration

Voici la liste « officielle » de ses membres mais les réunions de réflexion, de décision et de travail sont élargies à tous ceux qui veulent s'investir régulièrement dans notre action.

collège des éleveurs, bergers et vachers:

6 membres : Fabien Boncour (Bestiac), Helene Huez (Unac), Nathalie Lacoume (Videssos), Andre Quaranta (Dalou), Olivier Ralu (Larcat), Alban Sentenac (Aleu)

collège des collectivités locales : 2 membres.
Carriere Claude (Ascou), Julien Souquet (Ercé)

collège des citoyens : 3 membres :

Bruno Besche Commenge (Saint-Girons), Roger Servat (Aleu), Yves Rauzy (Massat)

collège institutionnels et entreprises :

2 membres : Philippe Lacube (La Ferme du Quié – Les Cabannes), un délégué de la Chambre d'Agriculture à nommer

Compte de Trésorerie présenté à l'assemblée générale du 8.12.2006

du 15 janvier 2006 (création) au 8 décembre 2006

Débit		Crédit	
Petit matériel (banderoles, porte voix...)	767,52 €	Cotisations	14 150,00 €
Frais d'envoi courriers	1 324,02 €	Subventions	20 000,00 €
Frais d'imprimerie	1 049,24 €	Dons	2 811,00 €
Frais d'avocat	2 980,50 €		
Frais d'huissier	226,00 €		
Condamnation	2 730,00 €		
Inscription Association	39,06 €		
Salaire et déplacements du salarié	8 410,78 €		
Buvette	500,60 €		
Création tee-shirts	3 768,23 €	Vente des tee-shirts	4 975,00 €
Location bus	10 025,00 €	Participation frais de bus	10 025,00 €
Total	31 820,95 €	Total	51 961,00 €

➤ Rencontre avec les ministères

Lors du Congrès de l' Association Nationale des Elus de la Montagne, à Ax, une délégation de l'ASPAP a été reçue par les services du Ministère de l'Agriculture et le Ministre, M. Bussereau..

Nous avons pu expliquer les problèmes liés à la réintroduction des prédateurs sur notre territoire. Il a été convenu sur proposition du Ministre, d'organiser une réunion à Paris, au Ministère de l'Agriculture en présence d'un représentant du Ministère de l'Ecologie. Cette rencontre s'est tenue le 9 janvier 2007.

Les départements des Pyrénées étaient représentés par Francis Ader (pour la Haute-garonne), Claude Vielle (pour les Hautes-Pyrénées), Madé Maylin(pour les Pyrénées Atlantiques), Stéphane Lessieux et Claude Carrière pour l'Ariège. Ils ont exposé une nouvelle fois les conséquences de cette réintroduction suivie du renforcement engagé en 2006.

Le Ministère de l'Agriculture s'est avéré être un interlocuteur compréhensif, et même surpris de la façon dont a été programmée cette opération, sans concertation, sans étude préalable sur les conséquences de cette réintroduction. Le Ministère de l'Ecologie, égal à lui-même, considère que la présence d'ours dans les Pyrénées s'avère indispensable, refusant de programmer la reprise de ces prédateurs.

Les délégués des Pyrénées ont demandé :

- de siéger dans les instances nationales qui traitent du développement rural,
- l'arrêt définitif d'un renforcement éventuel sur les années à venir,

L'étude d'un cantonnement a été un sujet essentiel lors de cette réunion, le Ministère de l'Ecologie considérant que cette solution n'est pas en accord avec la réglementation européenne.

Notre position est très ferme : il faut, d'un commun accord, trouver et engager des solutions durables pour permettre aux éleveurs, aux estiveurs, à ceux qui travaillent dans nos montagnes ou les fréquentent pour leurs loisirs, de vivre en paix, sans contraintes supplémentaires qu'elles soient morales ou financières.

➤ Rencontres de Gap

Les éleveurs alpins confrontés aux loups depuis plusieurs années, menacés par l'arrivée imminente des ours, sont en train de préparer une réunion où France, Italie, Suisse, Espagne se rencontreront pour envisager une réaction commune à cet ensauvagement des montagnes.

Elle aura lieu à Gap (Hautes-Alpes), au mois d'avril. L'ASPAP et les autres associations pyrénéennes y seront bien sûr représentées.

➤ Paroles sur les planches

Elles nous ont enchanté, en 2006, ces paroles de Pyrénéens, amoureux de leur métier, de leur montagne, de leurs troupeaux, baignés dans une culture, pratiquant un pastoralisme bien loin du folklore.

Fortes, vivantes, vraies, elles ont séduit les médias et attiré l'écoute des français.

Ces paroles, l'ASPAP se propose de les mettre en forme, de les mettre en scène : un spectacle bien conçu n'est-il pas mille fois plus explicite qu'un long exposé ?

Ce travail débutera dès ce printemps, avis aux amateurs : préparez vos costumes, on monte sur les planches !

➤ p ART storalisme

Il y a ceux, qui dans la solitude de l'estive, écrivent de superbes textes, ceux qui captent dans leur appareil photo les enchantements ou les rudesses de la montagne, ceux qui avec un morceau de bois et quelques plumes vous bâtissent une œuvre d'art.

Hier ils étaient sonneurs de cloches, jeteurs de sang, balanceurs de pétards, promeneurs de banderoles ; demain ils peuvent être poètes, sculpteurs, photographes, collecteurs de légendes, raconteurs d'histoires.

Des trésors que nous souhaitons exposer à l'occasion des foires d'automne... à suivre ...

➤ Veaux d'Aston

Comme on pouvait s'y attendre, vu les positions exprimées par le Préfet, la « commission dommage d'ours » a refusé d'admettre que la présence répétée de l'ours sur l'estive de Calvière avait un lien avec les pertes importantes subies par cette estive.

A l'initiative de l'ASPAP, une lettre commune (Fédération Pastorale, Syndicat Gascon, Chambre d'Agriculture) a été rédigée à l'intention du Groupement de Défense Sanitaire de l'Ariège afin de demander une aide exceptionnelle, en signe de solidarité envers les jeunes éleveurs durement touchés par les événements survenus sur cette estive (16 veaux morts).

➤ Procès de Saint-Gaudens

Ils s'étaient répandus, épanchés dans les médias : ce jour là, disaient-ils, ce 13 mai 2006, au retour de la manifestation de Bagnères, les Ariégeois s'étaient comportés en sauvages agresseurs à Arbas.

Mais ils n'étaient plus là, ce 21 décembre au tribunal de Saint-Gaudens pour soutenir leurs thèses mensongères. 70 membres de l'ASPAP s'étaient déplacés pour redire combien, ce 13 mai, à Arbas, leur manifestation avait été pacifique et bon-enfant.

La justice a tranché : 150 € d'amende à l'arbassien et à l'aspapien et..... 200 € de dommages et intérêts à se reverser l'un à l'autre !

« experts » et « expertises »

Vous avez été victime ou pensez avoir été victime d'une attaque d'ours : sachez que, quelque soit le comportement des experts, vous êtes une victime et non un coupable.

A ce titre, vous méritez l'attention, voire la compassion de tous les agents travaillant pour le programme ours qui sont, ce jour là, à votre disposition

Ces « experts des dommages d'ours » n'ont d'expert que le nom.

Leur formation est assurée en une semaine voir même quelques jours.

Ces « experts » sont à la foi juge et partie.

Ils sont issus de l'ONCFS, de l'ONF ou, plus stupéfiant encore, de l'ADET, association militante pro-ours dont on a vu à plusieurs reprises, qu'elle n'avait pas beaucoup d'état d'âme pour minimiser les conséquences des prédatons de l'ours. Pour ce qui est des prédatons dans le cœur du Parc National ou la future zone d'adhésion (zone périphérique), les « expertises » sont assurées par des gardes du Parc National.

Au cours de l'été 2006, plusieurs conflits sont nés entre éleveurs et « experts » du fait, le plus souvent, d'un comportement suspicieux de la part de ces personnels. Certains sont même allés jusqu'à refuser de remplir le moindre dossier, d'examiner la carcasse, de prendre des photos.

Il est évident qu'un tel comportement est inadmissible et ne doit pas être accepté. Mieux encore, il doit être immédiatement dénoncé par l'éleveur sous la forme d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie la plus proche.

Certes, ces agents sont assermentés. Ils devraient être exempts de tout parti pris. Malheureusement, les faits et l'expérience nous prouvent le contraire.

Cela imposera aux éleveurs, dès 2007, de prendre quelques précautions juridiques pour éventuellement engager la responsabilité pénale et civile de ces personnes.

Quelques conseils à destination des éleveurs

Ces conseils sont donnés à titre indicatif. Ils doivent être adaptés à chaque cas particulier selon les lieux, les circonstances, les conditions du moment, etc....

1- L'alerte

a. Comme pour un accident de personnes, donner ou faire donner l'alerte le plus rapidement possible au numéro de téléphone dont vous disposez.

b. Si ce numéro est indisponible (hors horaires de travail d'une administration tel que soir, WE et jours fériés), laisser un message sur le répondeur téléphonique s'il existe et informer la gendarmerie la plus proche

c. Noter le numéro de téléphone, le nom de la personne qui vous a répondu et l'heure précise d'appel.

d. Fournir le ou les lieux précis de la prédation, le nombre de carcasses, de bêtes blessées retrouvées, ainsi que le nombre de bêtes disparues lorsque c'est possible (au moins une approximation)

e. Prendre immédiatement rendez-vous, pour le plus rapidement possible (le jour même ou le lendemain matin à la première heure) avec les « experts ».

2- Précautions immédiates à prendre dans la mesure du possible

a. Recouvrir les carcasses d'un plastique bleu, type sac poubelle, tenu par des pierres : cela protégera la carcasse des prédateurs et permettra de la repérer de loin pour l'expertiser.

b. Prendre des photos des prédatons (bêtes mortes et blessées), de préférence numériques ou avec un téléphone. Pour situer le lieu, les conditions de l'attaque et la position des carcasses, penser à prendre une photo de situation générale montrant les carcasses et/ou les bêtes blessées.

c. En cas de refus d'expertise rapide ou d'impossibilité de joindre l'organisme en charge des expertises, déposer une main courante à la gendarmerie et éventuellement une plainte pour refus d'expertise entraînant la disparition des preuves matérielles.

3- Au cours de l'expertise

a. Les agents assurant l'expertise sont assermentés. Ils ne sont pas officiers de police judiciaire. L'expertise n'est pas une enquête criminelle. La présence de tierces personnes sollicitées par l'éleveur ne peut pas être interdite et l'éleveur peut se faire assister de toutes personnes de son choix.

b. Noter le nom et prénom de « l'expert » et son administration de rattachement

c. Poser des questions sur les ours : localisation, nombre, ce qui se passe sur les autres estives, etc.... Les informations circulent mal. Elles sont donc toutes bonnes à prendre pour vous et pour les autres.

5-La presse et les photos

La presse ou toute autre personnes peuvent être présentes et prendre des photos. Il faut simplement respecter quelques règles pour ne pas effacer et faire disparaître malencontreusement des indices.

De même, tout documents peut lui être transmis. Les constats et les photos peuvent parfaitement être diffusés sur Internet.

6-Comportement individuel de l'éleveur :

a. Agir de manière professionnelle. L'éleveur et le berger sont des professionnels de l'élevage et du milieu naturel disposant d'une expérience incontestable.

b. Etre le plus précis possible

c. Etre sur de soi, ne pas se laisser impressionner, garder son sang froid, rester poli et correct vis-à-vis des agents d'expertise.

7-Le carnet « ours » et informations diverses

Il s'agit d'un document personnel et officieux sur lequel vous faites vos propres observations. C'est une sorte d'aide mémoire qui, plusieurs mois après, peut vous aider à apporter des précisions.

A chaque fois que vous montez à l'estive vous y indiquez : la date et l'heure des observations, le temps (pluie, orage, brouillard....), le comportement du troupeau, les rencontres faites, etc....

Le dossier d'expertise

Commençons par expliquer comment est composé et rempli un constat d'expertise.

En effet, à notre grande surprise, même les services de l'Etat (DDAF et Préfecture) semblent ignorer comment les choses se passent sur le terrain.

En fait, ce travail de soi-disant expert est assez original car il n'existe aucune méthodologie, aucun cadre pour le travail des experts, chacun fait comme bon lui semble.

Le dossier à remplir est constitué de 2 parties

Une première partie

composée d'un feuillet intitulé « déclaration de dommages au cheptel formulaire éleveur ou berger »

Sur ce formulaire, l'éleveur ou le berger mentionne la date, le nom de l'estive, le nombre de bêtes mortes ou disparues, le nom des propriétaires des animaux, ses observations particulières et le fait qu'il a demandé un constat tel jour à telle heure.

Ce document est signé seulement par l'éleveur ou le berger.

Une deuxième partie

composée de 9 pages intitulé « constat de dommages au cheptel- formulaire expert »

Uniquement rempli par l'expert (et en général mal rempli, des rubriques entières restant vides notamment toutes celles qui concernent la localisation des ours) ce formulaire contient les rubriques suivantes : coordonnées de la victime, date du dommage, examen des animaux expertisés, autres causes possibles du dommage, localisation des dommages, nature du bétail blessé ou tué, indices d'ours à proximité, indices d'ours dans le secteur à la même période, des renseignements complémentaires liés à l'estive (nombre et type de bêtes, téléphone, gardiennage, présence de chiens de conduite et de protection) et enfin d'autres informations telles que météo, remarques du propriétaire ou du berger, et enfin les conclusions de l'expert.

Nulle place n'est prévue pour noter le nombre et l'angle des photos prises (comme ça, l'expert joindra à son rapport seulement celles qui étayent sa thèse)

Ce document est signé par le seul expert.

Bien souvent, lors de l'expertise, l'expert prend des notes sur un carnet ou sur une feuille volante. Il va ensuite remplir son rapport, parfois loin des carcasses,

parfois même le lendemain, dans la vallée, comme en attestent les dates mentionnées sur ces rapports.

L'éleveur ne connaîtra le contenu du dossier de l'expert et la suite donnée à son affaire, qu'une quinzaine de jours après, quand la DDAF lui adressera copie du dossier de l'expert et le verdict qui lui est associé.

Difficile alors, pour lui, d'aller recueillir des preuves, de prouver que certaines photos manquent, de faire expertiser l'affolement du troupeau, difficile tout simplement de se défendre.

Si cela ne lui convient pas, il pourra alors faire appel dans les 2 mois auprès de la commission « dommage d'ours » qui n'aura pas non plus d'éléments et de méthode fiable pour trancher.

Nous contestons

Cette méthode de travail ou plutôt cette absence de méthode de travail sur un sujet aussi douloureux pour les victimes. L'Etat qui adjuge des moyens pharaoniques à des pseudos-associations pro-ours serait plus avisé de consacrer ses deniers à une juste estimation et réparation des dégâts de l'ours.

Depuis plusieurs années, le « dossier d'expertise » a été fortement remis en question sans que la DIREN ait jugé utile de le modifier. Certaines rubriques, jamais remplies ou remplies de manière fantaisiste ou n'ayant rien à voir avec l'attaque, doivent être supprimées.

D'autres, notamment concernant le comportement du troupeau, élément important lors d'une attaque, doivent être ajoutées.

Comme dans toute procédure officielle, les pièces justificatives doivent être décrites et numérotées (photos, témoignages, etc...)

Nous demandons

Des choses très simples, qui auraient dues être mises en place de puis longtemps pour préserver les droits des victimes :

- que les experts soient indépendants et non salariés d'une administration d'Etat ou d'une association subventionnée par l'Etat
- qu'un constat contradictoire, daté, rempli par l'éleveur et l'expert et co-signé par eux, soit établi au plus vite, sur le lieu même de la prédation
- que ce rapport mentionne l'ensemble des éléments de preuves (nombre de photos faites, relevés d'indices, témoignages, comportement du troupeau, passages d'ours à proximité, etc...)
- qu'un double en soit remis immédiatement à la victime ou à son représentant

Une négociation doit s'engager au plus vite avec l'Etat sur ces bases, faute de quoi, la seule méthode pour faire valoir nos droits sera le recours à la justice qui saura nous dire si elle estime que, dans cette opération menée par l'Etat, les droits des victimes ont été équitablement préservés.

Automne 2007, vallée de Barèges

« Rencontres Pyrénéennes » sur le thème « Pour une biodiversité à visage humain »

Voulu par les associations pyrénéennes opposées à l'ensauvagement de leur massif, dont l'ASPAP, ce colloque scientifique sera organisé par la Commission Syndicale qui gère la vallée de Barèges et les associations concernées.

C'est un des membres du Conseil d'Administration de l'ASPAP, Bruno Besche Commenge qui en assure la coordination.

A partir de témoignages des acteurs de terrain et de communications scientifiques, ce colloque devrait mettre en évidence comment l'ensauvagement du massif, dont ours et loups ne sont qu'un aspect, est en contradiction totale avec son histoire, sa réalité actuelle, et l'avenir « à visage humain » que nous voulons pour lui.

Le rôle joué par l'élevage et le pastoralisme dans la création et le maintien de la biodiversité pyrénéenne sera bien sûr central. Mais le colloque entend aussi indiquer comment cette activité a toujours été et reste essentielle pour maintenir ouvert, actif et attrayant un milieu dont profitent tous ceux qui, à titres divers, travaillent ou viennent se détendre dans les Pyrénées. Ce point sera essentiel : il montre comment, loin d'être égoïste, le combat des Pyrénéens contre l'ensauvagement programmé rejoint l'intérêt général.

En fait, ce colloque entend relayer l'objectif que se fixaient, en février 2004, l'Etat français et le Ministère de l'Environnement avec la « Stratégie nationale pour la biodiversité » :

« Le développement humain est intimement lié à l'existence de la biodiversité, tant par les produits que l'humanité en a tirés que par l'impact, en retour, de cette utilisation sur le développement de la biodiversité elle-même. Ainsi, par exemple, les modes d'utilisation du sol ont façonné de façon spectaculaire les milieux, induisant une évolution conjointe entre les sociétés et la biodiversité. Il en résulte des situations où l'abandon d'une pratique traditionnelle menace directement des éléments remarquables du patrimoine naturel et paysager. Bon nombre d'espaces ouverts sont, par exemple, menacés de disparition par l'abandon du pâturage extensif. /.../ »

Certaines valeurs culturelles de la biodiversité, liées par exemple à des usages locaux et à des connaissances traditionnelles de la faune et la flore, tendent à s'effacer

du fait de l'évolution des modes de vie qui affaiblissent les liens entre l'homme et la nature. Cet éloignement crée à l'inverse un intérêt pour la nature, mais la diversité du vivant reste une notion complexe, souvent mal appréhendée, au-delà de l'attachement à certaines espèces emblématiques (dauphin, baleine, ours...). » Rapport du Ministère de l'Ecologie et du développement durable: « Stratégie nationale pour la biodiversité », février 2004, Ministère de l'Ecologie et du développement durable (Pages 11 et 16)

Ce Rapport fixait une *Stratégie* qui engageait notre pays. Il faut bien constater que l'on a alors complètement oublié l'axe subtil et humaniste qu'il fixait à notre nation.

En effet, publié en octobre 2006, le *Rapport d'activité 2005* de ce même Ministère ne fait plus aucune référence à une telle conception des relations homme/nature, ni à de tels objectifs. On y trouve par contre ceci, page 36, au titre de la *Direction de la nature et des paysages* et dans le paragraphe *La préservation des espèces* :

« Deux espèces de grands carnivores ont à nouveau fortement mobilisé la direction de la nature et des paysages en 2005 : le loup : dans le cadre du plan d'action 2004-2008 et sur l'impulsion du comité national « loup », des propositions / etc .../ ; l'ours : un large et important travail de concertation a été conduit /etc.../ »

Pour reprendre les termes mêmes du Rapport 2004, le programme que se fixait alors la France s'est réduit à ses marges spectaculaires: «certaines espèces emblématiques (... ours...)». Le colloque ne fera donc que reprendre la réflexion et les objectifs que ce Rapport fixait, en cherchant comment, concrètement, continuer à faire des Pyrénées le lieu d'une « biodiversité à visage humain ».

Solidarités

Vous connaissez des organismes ou des professionnels (fournisseurs de matériel, vétérinaires, coopératives, etc....) intéressés par le devenir du pastoralisme et qui, volontiers, aideraient financièrement l'ASPAP dans ses actions.

Une demande d'aide a été rédigée à leur intention, que vous pouvez leur transmettre.

Contact : Martine et André Quaranta 06 75 7172 42

Cantonnement des ours

En cette année 2007, l'ASPAP veut rester une incontournable force de propositions pour l'avenir des Pyrénées.

C'est pourquoi son Conseil d'Administration propose de mener une étude concernant le cantonnement des ours dans ce massif.

Il paraît évident qu'après une année 2006 où les 5 lâchers furent un fiasco, le futur gouvernement, quel qu'il soit, va hésiter à reprendre des introductions. Et de toute façon, s'il l'envisageait, la révolte gronderait à nouveau.

Mais que faire des ours présents sur le massif et de leur future progéniture ?

Nous pensons que la seule solution discutable (si ce n'est la plus radicale mais qui n'est pas du ressort de l'association) est de regrouper les ours dans un espace géographique limité.

Ainsi le reste des Pyrénées retrouverait sa tranquillité pour toutes ses activités.

Vouloir nous imposer des ours de l'Atlantique à la Méditerranée et de Toulouse à Bayonne, ça nous ne le voudrions jamais.

Partout où il y a des ours à l'étranger, Slovénie, Italie, Espagne, ils vivent dans des espaces qui leur sont réservés, à l'écart des activités humaines.

Mais pour que ce cantonnement soit mis en place, il faut d'abord étudier comment il pourrait s'envisager (superficie, type de milieu, alimentation, aspects sanitaires et vétérinaires, coûts d'investissement et de fonctionnement ...) ainsi que ses répercussions en terme de tourisme notamment.

L'ASPAP a donc rédigé un cahier des charges en vue de réaliser cette étude qui nécessite l'appui d'un spécialiste, un important travail d'animation et de rédaction ainsi que des déplacements à l'étranger pour voir des exemples de cantonnement.

A partir de là, nous allons formuler des demandes de financement pour réaliser cette étude. Ensuite, au vu de ses résultats et de ses conclusions nous verrons si ce cantonnement est envisageable.

Nous avons décidé d'être les moteurs de ce travail car nous savons que personne d'autre que nous ne s'en préoccupera (ni l'état, ni les associations pro-ours).

A suivre ...

COTISATIONS 2007

Remplissez le bulletin d'adhésion imprimé au verso

montant des cotisations

• communes		• associations (gp, afp, chasse, pêche, Offices de tourisme, divers...)	
• moins de 100 habitants	30 €		30 €
• de 100 à 500 habitants	60 €	• institutions	200 €
• de 500 à 1000 habitants	90 €	• entreprises	30 €
• + de 1000 habitants	120 €	• Membres individuels	10 €
• communautés de communes	200 €		

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE D'ARIEGE-PYRENEES.

Relevé d'identité bancaire

RIB- Relevé d'Identité Bancaire
Banque guichet
16607 00055

compte
05519013140

clé
10

domiciliation
BPS TARASCON (00055)

IBAN- International Bank Account Number
FR76 1660 7000 5505 5190 1314 1010

Bank Identification Code
CCBPRPPPPG

Les brèves, les brèves, les brèves, les brèves.....

➤ C'est beau la démocratie

Il y a 300 ans, on l'aurait au moins écartelé en place publique : ce paysan venu secouer une cloche sous le nez d'une ministre en plein show médiatique aurait eu ainsi une juste punition.

Hélas, nous sommes maintenant en démocratie et la justice ne retient plus le crime de lèse-majesté. C'est donc un contrôle fiscal qui s'est abattu sur la tête de l'impudent sonneur de cloche.

Pas de chance, rien n'a pu être retenu contre l'horrible individu.

Le contrôle fiscal, c'est ça la nouvelle forme de discussion engagée par l'Etat avec les Pyrénéens ?

➤ Pauvre ACP

Quoi, vous ne connaissez pas l'ACP ?

l'Association pour la Cohabitation Pastorale : une « association d'éleveurs » qui prône la réintroduction et argumente sur les possibilités de cohabitation entre prédateurs et pastoralisme.

Pour tenir ce discours et, à l'occasion, cracher sur nos pratiques pastorales et nous traiter d'obscurantistes, ils sont bien payés.

Comme nous le révèle le rapport d'information n°3514 du député Bonrepaux sur « le coût intégral de l'ours slovène », cette association qui compte 25 adhérents-cotisants a reçu en 2005 une subvention de 204 000 € (soit 1,3 million de francs).

Il faut dire que l'ACP est chargée de placer des chiens patous : d'après le très officiel « plan ours », ce sont 22 chiens qui ont été placés durant cette même année 2005. A ce prix là, l'ACP doit les fournir avec un collier de diamants et une laisse en or massif !

➤ Opaque ACP

En voilà un beau sujet d'étude pour les zélés contrôleurs de l'Etat : voici une très riche association dont les administrateurs sont en même temps les salariés .

Une opacité, une illégalité étonnante alors que le très officiel « plan ours » cite cette association comme partenaire privilégié pour la mise en œuvre des moyens de protection.

L'Etat n'a – t'il pu trouver de partenaire plus fiable et plus transparent ?

➤ A qui profite le « plan ours »

Toujours selon le rapport «coût intégral de l'ours slovène » , sur un budget de 1 857 000 € consacré au programme ours en 2005 sur le massif pyrénéen, seuls 534 000 € ont été versés aux éleveurs (remboursement des dégâts reconnus, aide au gardiennage, etc...).

Reste donc la bagatelle de 1 323 000 € pour faire la pub de l'opération, payer les « suiveurs d'ours » et toute la clique des associations pro-ours.

Et on voudrait nous faire croire que les crédits « ours » profitent au pastoralisme...

COTISATIONS 2007

Notre association vit d'abord grâce à ses adhérents.

N'oubliez pas de remplir votre bulletin d'adhésion et de le renvoyer avec votre chèque.

Vous trouverez au dos le montant des cotisations et nos coordonnées bancaires (pour les collectivités payant par virement). Vous recevrez un reçu en cours d'année.

Si vous souhaitez recevoir le « DVD quand la montagne se soulève », ajoutez 10 € et cochez la case

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE D'ARIEGE-PYRENEES
32 rue du général De Gaulle 09 000 FOIX

Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom Ou Raison Sociale ou intitulé de la collectivité.....

.....

Adresse :

Commune:.....Code postal.....

Tel/Fax :

e-mail :

Montant de ma cotisation 2007 (voir au dos) : €

☐ je souhaite recevoir le DVD « quand la montagne se soulève » :10 € port compris

